

### Sommaire

I. CONSÉQUENCES DE LA CRISE COVID-19 SUR LES FILIÈRES ESPAGNOLES

II. CONSOMMATION DES MÉNAGES – PRIX – DISTRIBUTION ALIMENTAIRE

ANNEXES :

1. Le Plan de déconfinement espagnol
2. Mesures en faveur de la production agricole
3. Mesures en faveur de la pêche et de l'aquaculture
4. Mesures en faveur de l'approvisionnement alimentaire

### Résumé

En Espagne, l'état d'alerte déclenché le 14 mars a été prolongé, à ce stade, jusqu'au 7 juin. Pour autant, comme ses voisins européens, l'Espagne desserre l'étau du confinement, de manière graduelle (4 phases, de 0 à 3) et par province (cf. annexe 1).

Au 25 mai, près de la moitié du pays est en « phase 2 » de déconfinement, et donc autorisée à rouvrir les terrasses des bars et des restaurants à hauteur de 50% de capacité maximale et les salles au tiers.

L'absentéisme des salariés sur les exploitations agricoles est en baisse depuis début avril, grâce aux mesures de protection sanitaire mises en place. Cependant, l'achat des équipements de protection individuelle, la baisse de productivité horaire et le renchérissement des coûts de transport génèrent une hausse des coûts de production (de 20 à 30%). La disponibilité suffisante de main d'œuvre qualifiée reste la principale préoccupation pour les récoltes à venir (fruits d'été, ail, vendanges).

L'évolution des prix entre mars et avril derniers confirme une inflation des produits alimentaires pendant le confinement des ménages espagnols, particulièrement marquée sur les produits frais, qui restent plébiscités. Mis à part les agrumes et l'ail, les déséquilibres persistent au sein de la chaîne de valeur alimentaire.

La grande distribution tire son épingle du jeu et profite de la hausse des ventes en ligne.

Mais la lenteur du déconfinement, l'absence de visibilité sur la levée des restrictions aux frontières (quatorzaine obligatoire annoncée le 12 mai, même si le gouvernement a indiqué depuis qu'elle serait levée au 1<sup>er</sup> juillet, pour les touristes étrangers notamment) et les incertitudes sur la reprise du tourisme n'encouragent pas la réouverture de la restauration hors domicile (RHD), qui peine à se réinventer.

En conséquence, les filières dépendantes du canal RHD (pêche-aquaculture, fleurs et plantes ornementales, certains fruits et légumes primeurs, certaines viandes, lait, fromages et vins d'appellation, vins, bières, ...) restent en zone de turbulences.

Sur le mois de mars, les exportations espagnoles se sont effondrées dans tous les secteurs économiques (-14,5% en moyenne, jusqu'à -33% pour l'automobile), sauf dans l'alimentaire qui a connu une embellie de près de 13%, tirée par la viande de porc à destination de la Chine, mais aussi par les fruits frais (agrumes, pommes, poires).

Les plans de soutien des filières les plus impactées se mettent en place, à l'échelle nationale et régionale (cf. annexes 2, 3 et 4).

**N.B. concernant les annexes 2-3-4 (Mesures spécifiques à la production et l'approvisionnement alimentaires) :** les mesures économiques transversales, qui s'appliquent également à l'agriculture et à la pêche, n'y figurent pas en intégralité. Par ailleurs, les parties dédiées aux dispositifs régionaux ne sont pas exhaustives ; elles visent simplement à donner un aperçu des différentes mesures prises à l'échelle infranationale.

# I. CONSÉQUENCES DE LA CRISE COVID-19 SUR LES FILIÈRES ESPAGNOLES

---

## A) PRODUCTIONS VÉGÉTALES

### Fruits et légumes

Côté fruits, les **agrumes** tirent leur épingle du jeu. La campagne se termine avec une hausse générale de la demande (les consommateurs recherchant des produits riches en vitamine C) et une embellie des prix payés aux producteurs, dans un contexte d'offre en repli d'environ 15% en raison des conditions climatiques.

Pour les producteurs de **fraises**, le bilan est lourd : faute de demande et de main d'œuvre, la filière accuse 22% de pertes nettes de volumes commercialisés, avec en plus des prix en berne. La production est actuellement majoritairement orientée vers l'industrie. Après cette campagne éprouvante, le secteur s'attend à une baisse des surfaces plantées pour 2021. La filière **framboise**, mises à part quelques tensions sur la main d'œuvre, se porte en revanche bien. Actuellement en période de pleine production, près de 80% de la récolte annuelle ont déjà été vendus, avec des volumes et des prix d'achat aux producteurs fermes, voire en légère hausse. Pleine production également pour la **myrtille**, pour laquelle les volumes se maintiennent en dépit d'une baisse légère de prix, que les producteurs attribuent toutefois à l'importance de l'offre mondiale et non au Covid-19. Enfin, les perspectives pour la campagne **cerise** sont mauvaises, à la suite des intempéries récentes auxquelles viennent s'ajouter les craintes de manque de main d'œuvre pour la récolte.

La campagne **fruits à noyau** a démarré il y a quelques semaines en Andalousie, dans un climat d'incertitudes. En raison des conditions climatiques et des opérations d'arrachage et de reconversion menées depuis plusieurs années, les volumes devraient diminuer de 10% (Andalousie) à 20% (Catalogne, Aragon), ce qui laisse augurer un maintien des prix à bon niveau. Toutefois, les producteurs restent dans l'expectative quant à la disponibilité suffisante de main d'œuvre qualifiée pour les récoltes dans le nord-est d'une part, et au comportement du marché d'autre part (demande des grossistes et consommateurs, et maintien des prix dans la durée). Les prix producteurs enregistrés en semaine 20 (du 11 au 17 mai) sont certes en baisse : -20,9% pour la nectarine, -13,74% pour la pêche et -6,97% pour l'abricot, mais les producteurs n'y voient que la confirmation de leur observation initiale, à savoir que la saison avait commencé avec des prix très hauts par rapport aux années précédentes, qui étaient donc amenés mécaniquement à descendre.

Les producteurs de **bananes des Canaries** continuent de souffrir de la paralysie de la restauration hors domicile (RHD) et de la restauration collective : un partenariat a été établi avec plusieurs associations et hôpitaux pour écouler régulièrement de gros volumes. Les producteurs canariens de **mangues** et de **papayes**, qui fournissent habituellement les structures touristiques locales, recherchent des débouchés à l'export sur le marché européen, en fonction de la situation sanitaire chez les principaux concurrents (Brésil, Sénégal).

En dépit de la paralysie de l'hôtellerie-restauration, les producteurs de **melons** (jaunes, galia, charentais, cantaloup) sont relativement optimistes : ils ont suivi l'appel de l'interprofession à réduire les surfaces plantées (-5 à 10% selon les variétés) afin d'éviter la saturation du marché, et tablent sur un maintien de la forte consommation européenne de fruits. Les producteurs de **pastèques**, qui ont eux aussi réduit leurs surfaces, se montrent plus inquiets, en particulier pour les gros calibres qui sont très dépendants du tourisme.

Pour les **nèfles**, la campagne s'achève sur un bilan négatif (demande en berne et prix en baisse). Pour ce qui est du **kiwi** espagnol en revanche, la baisse d'offre à l'échelle européenne, couplée à la hausse de demande (longue conservation et richesse en vitamine C), ont dopé les ventes : les stocks sont en passe d'être écoulés avec un mois d'avance.

Conjoncture favorable également pour les **pommes** et les **poires**, en particulier à l'export : rien que sur le mois de mars, les exportations ont augmenté de 47% en volume et de 61% en valeur pour les pommes, et de 5% et 21% respectivement pour les poires (augmentations interannuelles, par rapport à mars 2019).

Côté légumes, les producteurs d'**asperges** sont toujours en difficulté : le léger rebond de consommation ne suffit pas à compenser les lourdes pertes associées à la fermeture de la RHD (qui écoule habituellement 60% de la production). Les exportations (notamment en Allemagne où la saison est en retard) sauvent certains producteurs du marasme.

Pour les **courgettes** et les **aubergines**, les hausses de prix producteurs enregistrées en semaine 20 sont encourageantes (+36% et + 33% respectivement), après plusieurs semaines de très fortes baisses. Les prix restent toutefois à des niveaux très bas (24,64 €/100kg pour la courgette par exemple).

La conjoncture reste favorable pour l'**ail**. La filière espagnole s'attend à de beaux volumes cette année, et espère profiter de la réduction des exportations chinoises pour récupérer des parts de marché nationales et se développer à l'export. Les producteurs craignent toutefois un manque de main d'œuvre qualifiée pour les récoltes.

La situation est plus complexe pour les producteurs d'**oignon**, confrontés à des cours très bas (parfois en dessous des coûts de production) et une forte baisse de demande des gros calibres, habituellement vendus à bons prix pour la RHD. Saison difficile également pour la **pomme de terre de conservation**, avec une chute des prix d'achat aux producteurs et une saturation du marché à l'échelle européenne, liée à la baisse de demande de la RHD. Des dons massifs ont été nécessaires pour évacuer les surstocks. Les **pommes de terre nouvelles** tirent en revanche leur épingle du jeu : les stocks de pomme de terre française ayant été épuisés plus tôt que prévu, elles font leur entrée dans les rayons espagnols et profitent de la tendance de consommation de produits basiques et locaux.

La filière **tomate**, qui résistait dans les premières semaines de confinement, a montré des premiers signes de faiblesse. L'entrée en fin de cycle pour les tomates d'hiver, l'augmentation des productions nationales en Europe (par ailleurs privilégiées dans un contexte de mise en avant du "patriotisme alimentaire") et la pression à la baisse de certains importateurs provoquent l'effondrement des prix à Almería (-50% en seulement deux semaines pour la tomate grappe par exemple).

### Céréales

Si les cotations espagnoles ont connu une hausse transitoire au début de la crise sanitaire (en lien avec le mouvement général de stockage aussi bien côté fournisseurs que côté consommateurs), la tendance est à la baisse continue depuis début avril, à la faveur d'un retour à des comportements consommateurs plus sereins et surtout à des prévisions de rendements élevés pour cette saison. Certaines céréales, comme le **blé dur**, résistent davantage, tandis que d'autres sont plus en difficulté, comme le **maïs** (baisse de demande en biocarburants et en alimentation animale) et l'**orge malté** (ralentissement de la filière brassicole).

### Oléagineux

Les prix enregistrés en semaine 20 pour les **graines de tournesol**, les graines de **colza** et le **pois** sont relativement stables. Stabilité également pour les **tourteaux** (soja, colza) sauf pour le tournesol en légère baisse par rapport à la semaine précédente.

L'**olive** espagnole fait face à une saison difficile : la hausse de consommation des ménages (de l'ordre de +30%) ne suffit pas à compenser l'effondrement des prix, ni la chute de la demande du canal RHD, ni la quasi-disparition de certains marchés d'exportation, notamment les États-Unis (-92% en mars 2020 par rapport à 2019, en raison des taxes douanières américaines).

La filière **amande** (près de 700 000 ha en Espagne) est également inquiète, en raison de la hausse des coûts de production et de la baisse des prix d'achat aux producteurs (de l'ordre de 6-8% par rapport à la mi-mars). Les prix suivent une tendance baissière depuis début 2020, si bien qu'il est difficile d'établir l'influence réelle de la crise sanitaire.

### Fleurs et plantes ornementales

Les producteurs de **fleurs coupées** et **plantes ornementales** sont toujours en grande difficulté après l'effondrement brutal de la demande qui a suivi la mise en place de l'état d'alerte (fermeture des commerces et rayons dédiés dans les jardinerie, annulation des festivités du printemps). Une grande partie de la production a dû être détruite faute de débouchés, et la réouverture autorisée depuis le 11 mai (phase 1 du déconfinement dans certaines zones du territoire) ne permettra pas de rattraper les pertes. Les pépiniéristes sont moins impactés, dans la mesure où la commercialisation des plants (considérés comme intrants essentiels pour l'activité agricole) est restée autorisée pendant le confinement.

## Viticulture et secteur brassicole

Selon la Fédération espagnole du vin (FEV), la baisse d'activité moyenne de la filière serait de l'ordre de -35% sur le premier trimestre 2020, et de -70% sur le mois de mars. La fermeture de la restauration hors domicile (qui représente en Espagne près de la moitié du total des ventes en volume, et les deux tiers en valeur) est la principale responsable de cet effondrement. Bien que les ventes de vin en grandes et moyennes surfaces (GMS) et en ligne aient augmenté, les volumes et les prix bas pratiqués ne permettent pas de dégager des revenus suffisants aux *bodegas*. Les vins d'appellation, habituellement très peu consommés à domicile, paient le plus lourd tribut. En phase 1 du déconfinement, les cavistes et boutiques de vente directe au domaine peuvent rouvrir. Mais face à la chute des revenus d'un côté et aux retards de paiements de l'autre, plusieurs *bodegas* (en particulier en AOP et/ou orientés vers l'œnotourisme) ont dû recourir au dispositif de chômage partiel et aux lignes de crédit mises en place par le Gouvernement (ICO). Le ministère de l'Agriculture met en place, en concertation avec la filière et les Communautés autonomes, des mesures d'urgence dans le cadre du **plan de soutien à la filière vitivinicole** (distillation de crise, vendange en vert, stockage privé, cf. annexe 2) destinées à alléger l'offre en vue des prochaines vendanges.

Concernant la **bière**, la nette hausse de consommation à domicile ne suffit pas à compenser l'immense perte associée à la fermeture de la RHD, d'autant que les marges bénéficiaires au détail sont bien moindres. Les petits brasseurs sont les plus impactés (-75% de ventes, contre « seulement » -40% pour les plus grosses structures). Certaines entreprises ont également fait appel au chômage partiel pour tout ou partie du personnel, afin de limiter les pertes.

## B) PRODUCTIONS ANIMALES

### Bovins

Concernant la **viande bovine** de manière générale, après une hausse transitoire des prix enregistrée durant les premiers jours de l'état d'alerte (à la suite d'achats massifs de stockage), le marché s'est stabilisé à des niveaux de prix relativement semblables à ceux d'avant crise, avec une tendance très légère à la baisse. Dans le détail, on enregistre toutefois de fortes baisses de demande pour les **morceaux hauts de gamme** et la **viande de veau** – dont la restauration est le principal débouché. La **viande à hamburger**, mise en difficulté elle-aussi durant le confinement, récupère toutefois plus rapidement en raison de la réouverture progressive de la restauration (notamment les *fast-foods* en vente à emporter).

Les exportations ont également été impactées, en particulier pour les carcasses et morceaux choisis. L'activité d'**exportation d'animaux vifs et de viandes** à destination du Maghreb s'est en revanche maintenue à des niveaux corrects. Les prix ont légèrement baissé (-5% depuis début mars).

Concernant le **lait de vache**, la forte baisse de demande à l'échelle européenne (notamment de la part des industries de transformation fromagère) crée des tensions sur le marché espagnol, les producteurs reprochant la poursuite des importations de lait étranger (notamment français), qui serait acheté à des prix supérieurs au prix producteur pratiqué en Espagne (+0,05 €/l environ).

Les productions de viande et de lait de vache entrent dans le périmètre des **mesures de stockage privé** (cf. annexe 2).

### Taureaux de combat

Les professionnels de la filière « **Toro de Lidia** » et de la tauromachie se préparent à affronter une année blanche pour les corridas et ferias taurines. La plupart des festivités ont été annulées, à l'exception de certaines qui sont décalées à l'automne ou vont se tenir à huis-clos. Cette situation n'est pas exempte de tensions, notamment au niveau politique, les « pro-corridas » accusant les « anti-corridas » d'instrumentalisation de la situation.

## Porcs

Pour le **porc blanc** d'engraissement, bien que la consommation des ménages ait augmenté, la demande a globalement diminué et a changé de physionomie en raison de la paralysie de la RHD et de l'absence de tourisme (préférence pour certains morceaux : jambon, côtes, côtelettes et longe, au détriment des autres). Les poids moyens à l'abattage sont plus élevés (>90kg) et les cours baissent depuis quelques semaines (- 3,47% en moyenne sur toutes les catégories en semaine 20). Les éleveurs qui ont acheté des porcelets en février-mars (au prix fort) sont les plus impactés, tandis que ceux qui fonctionnent en système naisseur-engraisseur amortissent davantage le choc.

Les exportations intra-communautaires ont été réduites (restriction de déplacement, fermeture de la restauration), et celles en dehors de l'UE se sont maintenues en volume, notamment en Chine où la production locale reste limitée (« convalescence » après l'épizootie de Peste porcine africaine et l'épidémie de Covid-19), mais avec des prix en baisse.

A ce stade, aucune difficulté majeure n'a été signalée dans les **abattoirs** espagnols.

Les segments **cochon de lait** (« *cochinillo* ») et **jambon ibérique** sont en grande difficulté en raison de la fermeture de la RHD, qui a fait drastiquement chuter la demande la demande et les prix, sans réelle compensation par le rebond des achats au détail par les ménages. L'absence de rattrapage est particulièrement marquée pour le cochon de lait, dont 95% de la production est traditionnellement destinées à une consommation familiale et festive.

## Volaille

Concernant les **poulets de chair**, la hausse de demande des ménages ne suffit pas à compenser les pertes consécutives à la fermeture du canal RHD et à l'arrêt du tourisme. Les coûts de production ont augmenté en lien avec le renforcement des mesures sanitaires, contribuant ainsi à réduire la marge des éleveurs, qui doivent également faire face à des baisses de prix (126,08 €/100 kg carcasse en sortie d'abattoir en semaine 19, soit -14% par rapport à la semaine 18). Dans ce contexte, les producteurs espagnols dénoncent des importations de pays tiers à des prix inférieurs aux coûts de production, qui contribueraient selon eux à aggraver la situation.

En **poules pondeuses**, aucune perturbation majeure n'est signalée à ce stade : les prix sont stables et l'approvisionnement est garanti.

## Ovins & Caprins

Les producteurs de viande ovine sont durement impactés par la crise, en particulier les producteurs d'**agneaux** qui, malgré le léger rebond enregistré depuis début avril (favorisé par de nombreuses campagnes de promotion), ont subi une chute brutale de la demande et des prix. Même si ces derniers commencent à remonter légèrement à mesure que l'offre se réduit, l'impact pour la filière est lourd. La filière **lait de brebis**, très dépendante de la transformation fromagère à haute valeur ajoutée (tourisme, restauration hors domicile), est elle-aussi en difficulté, avec des excédents de production qui pèsent sur les cours. S'agissant de la campagne de tonte, les professionnels de l'étranger (notamment d'Uruguay) se sont vu autoriser l'entrée sur le territoire le 13 mai dernier après plusieurs semaines de tractations, et sans avoir besoin de se soumettre à la quatorzaine nouvellement décrétée.

Le constat est sensiblement le même du côté des éleveurs caprins, avec une chute de la demande de viande de **chevreau**, et des excédents de production de **lait de chèvre** qui tirent les prix à la baisse.

Les productions de viande et de lait de petits ruminants entrent dans le périmètre des **mesures de stockage privé** (cf. annexe 2).

## C) PÊCHE - AQUACULTURE

Après un début de crise très difficile (effondrement de la demande et des cours, maintien d'une immense majorité de la flotte à quai en raison des mesures de sécurité sanitaire), une éclaircie semble se dessiner depuis début avril. La demande et les cours remontent en effet timidement, et les mesures de protection des membres d'équipage ont été adaptées pour que davantage de bateaux puissent sortir. **Plus de 50% de la flotte espagnole serait aujourd'hui en activité**, et la distribution du poisson reste assurée.

Toutefois, les cours restent bas sur la façade atlantique, qu'il s'agisse de l'**anchois** au Pays Basque ou du **merlu** en Galice (en raison de l'arrivée massive de produits irlandais et écossais qui n'ont pas trouvé preneurs sur le marché français car la demande s'est orientée vers les productions nationales).

Certaines filières restent durement impactées : les **poissons hauts de gamme**, qui sont habituellement consommés hors domicile, et les **fruits de mer et coquillages**, confrontés à la fois à une demande très faible et à de grandes difficultés à poursuivre l'activité dans le respect des mesures de sécurité pour les salariés.

L'**aquaculture** est elle-aussi durement impactée par la baisse de demande, la hausse des coûts de production et le ralentissement de l'activité export (en particulier hors UE).

## D) AUTRES FILIÈRES

### Forêt/bois

Pendant toute la durée du confinement, la filière a globalement fonctionné au ralenti avec une réduction du rythme des **exploitations forestières** et **scieries**, et le recentrage des **industries de seconde transformation** sur les activités « essentielles » (production de palettes, emballages et autres produits indispensables à l'approvisionnement alimentaire, biocombustibles). La production de **liège** est également sérieusement ralentie depuis mi-mars, car directement corrélée au destin de la filière viticole, qui est à la peine. Une réduction nette de demande est également enregistrée pour la production de **pâte à papier** (certains observateurs y voyant l'effet indirect du télétravail). Fort malheureusement, le seul segment en suractivité est celui de la production de **cercueils** (les entreprises espagnoles ont multiplié leur production par 2 ou 3, et des importations sont même nécessaires, en particulier depuis le Portugal voisin).

L'incertitude demeure au sujet du bois de construction, malgré la reprise des **activités de BTP** depuis le 13 avril (reports et annulations de chantiers). L'impact est particulièrement fort pour les projets de construction et de réhabilitation d'infrastructures de tourisme. Concernant les **particuliers**, la réouverture récente des enseignes de bricolage dans le cadre du déconfinement augure vraisemblablement d'un rebond de consommation : nombreux sont en effet ceux qui, contraints de rester à leur domicile, ont prévu ou démarré des aménagements qu'ils doivent à présent réaliser ou achever.

### Machinisme agricole

Après un mois de mars difficile pour les constructeurs et concessionnaires (-45,3% de ventes de machines **neuves** par rapport à mars 2019), avril clôture également avec une baisse du même ordre de grandeur (-41,7%). Il existe toutefois des variations en fonction des régions et du type de machines. Environ 60% des entreprises du secteur ont sollicité le chômage partiel, pour cas de force majeure ou pour motif économique. Le passage en phase 1 du plan de déconfinement est toutefois synonyme d'une levée d'interdiction pour les activités non urgentes, notamment les réparations mineures et les opérations de maintenance.

## E) EXPORTATIONS

**Le secteur agroalimentaire amortit la chute globale des exportations espagnoles pour le mois de mars.**

Les exportations de marchandises espagnoles ont diminué de 14,5% en mars 2020 par rapport à mars 2019 (s'établissant à 21,77 Md€). Cette baisse est supérieure à celle enregistrée dans la zone euro (-9,0%) et dans l'UE (-8,8%). Les exportations de produits alimentaires, de boissons et de tabac ont contribué à amortir cette chute : elles ont augmenté de **+12,9%** par rapport à mars 2019, et représente un cinquième du total des

exportations du mois. Elles ne suffisent toutefois pas à compenser la chute pour d'autres produits (-33% pour l'automobile, -31% pour les produits manufacturés).

Les principaux produits connaissant une embellie à l'export sont les fruits et légumes frais (à destination de l'Allemagne, de la France, du Royaume-Uni et des Pays-Bas principalement) : les exportations ont augmenté de 3,6% en volume et 12% en valeur par rapport à mars 2019 (+1,3 Mt pour +1.592 M€). Cette croissance est en réalité uniquement liée au segment des **fruits**, notamment les agrumes, les pommes et les poires (et à l'exception des fraises).

Les exportations de légumes sont quant à elles en baisse de -2% en volume et -7% en valeur (différence traduisant tout de même une forme de revalorisation de prix, notamment pour la tomate).

Les exportations de **viandes** participent également à cette hausse (notamment en Chine, où les exportations de porc espagnol ont conservé leur dynamisme).

Les exportations de **produits de la pêche** ont en revanche légèrement diminué.

## II. CONSOMMATION DES MÉNAGES – PRIX – DISTRIBUTION

---

A l'inverse de nombreux secteurs de l'économie espagnole, **le confinement a contribué à la forte hausse des ventes du commerce alimentaire** (+30% en avril).

Dans la **grande distribution** – qui concentre l'essentiel des flux alimentaires du pays depuis près de trois mois – les ruptures d'approvisionnement ont été très rares, compensées par un réassort continu. Selon une étude conduite par l'Association des fabricants et distributeurs espagnols (Aecoc) avec le cabinet Nielsen, l'Espagne fait d'ailleurs partie des meilleurs élèves européens en la matière, avec seulement 7% de ruptures au pire de la crise, contre près de 12% en Italie et en Belgique, et jusqu'à 18% en France. Cependant, les chaînes de distribution ont dû redoubler d'efforts pour s'adapter à la nouvelle situation (assurer la sécurité sanitaire des employés et des clients, tout en assurant l'approvisionnement de leur réseau de magasins). La mise en œuvre des mesures de sécurité, l'embauche de nouveau personnel, les compensations salariales pour les employés, le renchérissement de la logistique et du transport ont généré des **coûts élevés pour les enseignes**. De même, les restrictions à la mobilité, la réduction des heures d'ouverture et la limitation de la capacité des magasins ont affecté le développement de leurs activités. Ces contraintes ont abouti à une baisse de leurs bénéfices au premier trimestre 2020, en particulier en mars. Toutefois, la grande distribution poursuit ses investissements, en s'adaptant aux nouvelles attentes des ménages.

Après la phase d'achats « panique » à l'annonce de l'état d'alerte le 14 mars, **la consommation alimentaire des ménages est stable** depuis près d'un mois (avec une légère tendance à la baisse, de l'ordre de quelques pourcents par semaine). Elle reste toutefois supérieure d'environ 25-30% aux semaines de l'an passé. Après plusieurs semaines de recul, les achats massifs de **produits secs** (pâtes, riz, légumineuses, ...) se sont stabilisés. De même, la **frénésie pâtisseries**, observée dans le premier mois et demi (hausse record des ventes de farine, levure, sucre et œufs), est descendue d'un cran. Constat inverse pour les **produits frais** (fruits et légumes, certaines viandes, et plus récemment le poisson) dont le plébiscite se confirme. Les achats de **produits habituellement réservés au canal hors domicile** (spiritueux, bière, vins, snacks, produits apéritifs, ...) sont également importants, mais ne suffisent pas à compenser – en volume et surtout en valeur – les pertes liées à la paralysie de l'hôtellerie-restauration.

La tendance des dernières semaines à la consommation dans les **petites et moyennes surfaces** perdure, au détriment des hypers qui ont capté une part moins importante du rebond de consommation. Le **nombre de visites** enregistrées pendant le confinement était en légère baisse, et le **ticket moyen** supérieur à l'avant crise.

Plusieurs études prévoient que la crise aura des conséquences durables sur les **modes de consommation des ménages**. Confinés dans leurs appartements, ils ont transformé leur cuisine en atelier de pâtisserie et leur salon en bar à bières. Compte tenu de l'atavisme des Espagnols pour la restauration hors domicile, il n'est pas certain que leur reconnexion à la consommation à domicile tienne longtemps après la crise.

Il en revanche probable que l'augmentation de la part du budget dédiée à l'alimentation (actuellement de 17% en moyenne) perdure.

Quoi qu'il en soit, la distribution alimentaire adapte son offre pour répondre à l'attrait renforcé des consommateurs pour les **produits d'entrée de gamme** et les **marques distributeurs**, davantage orientés **santé** et **bien-être**. Les produits adaptés aux nouvelles modalités de **télétravail** sont également à l'étude.

La **mise en avant de l'origine espagnole** des produits, peu présente dans les premières semaines de la crise, s'est développée progressivement, sous l'effet des multiples appels au « patriotisme alimentaire », à l'initiative des pouvoirs publics (ministères de l'Agriculture et de la Consommation, Communautés autonomes) comme de certains groupes de distribution (ex : Carrefour a référencé 200 produits issus de la Communauté de Madrid).

Le fait le plus marquant de l'évolution de la distribution concerne le **e-commerce**, qui connaît un développement fulgurant depuis l'état d'alerte. Au début du confinement, face à la saturation de leurs sites, à des délais de livraison retardés et à une diminution des zones de livraison couvertes faute de moyens logistiques et humains pour répondre à la demande, les leaders de la vente en ligne (Carrefour avec 31% de part de marché, El Corte Inglés 20%, Mercadona 15%, Dia 14%) ont dû réduire temporairement leur offre. Depuis, ils ont étendu les créneaux de livraison, renforcé les équipes logistiques, et élargi leurs gammes de produits disponibles en ligne. Le canal *on-line*, qui avant crise représentait moins de 1% des ventes alimentaires, est estimé aujourd'hui à **près de 4%**. Selon une récente enquête, la crise a attiré 20% de nouveaux utilisateurs en ligne, parmi lesquels 17% déclarent qu'ils conserveront ce mode d'achat après la crise.

La fermeture des bars-restaurants a bouleversé le quotidien des 47 millions d'Espagnols, pour lesquels la restauration et les tapas hors domicile faisaient jusqu'ici partie de leur mode de vie : le traumatisme est à la fois économique (plus de 300 000 établissements et 120 Md€ de chiffre d'affaires en 2019) et culturel. Malgré le fait que près de la moitié du pays soit en « phase 2 » de déconfinement depuis le 25 mai – et donc autorisée à ouvrir les terrasses à hauteur de 50% de capacité maximale et les salles au tiers, toutes les enquêtes corroborent un **redémarrage timide de la restauration hors domicile**, estimé entre 15 et 20%. Ainsi, un grand nombre de bars-restaurants dans les zones en phase 1 ont gardé leurs rideaux fermés faute de terrasse de taille suffisante, et dans plusieurs villes, certains établissements qui avaient rouvert ont dû fermer après quelques jours, faute de clientèle suffisante. Les opérateurs du secteur se plaignent de l'absence de visibilité sur la levée des **restrictions aux frontières** espagnoles pour les entrées de travailleurs étrangers (quarantaine de 14 jours obligatoire) et sur la **reprise du tourisme**, qui, à l'évidence (83 millions de visiteurs en 2019, 12% du PIB, 13% des emplois, 89 Md€ dépensés dont 20% en RHD), est l'un des enjeux majeurs de l'avenir de la RHD espagnole (même si le gouvernement a affirmé que les touristes pourraient entrer en Espagne à partir du 1<sup>er</sup> juillet, sans avoir à effectuer la « quatorzaine » en vigueur depuis le 15 mai dernier). Pour faire face à cette crise, certains distributeurs de la RHD tentent de trouver de nouveaux débouchés au travers de **circuits de distribution courts** pour atteindre directement le consommateur final, en proposant un catalogue de produits adapté. Pour s'assurer un minimum d'activité, certains restaurateurs et chaînes de restauration ont également développé des partenariats avec des professionnels de la **livraison à domicile** (Glovo, Deliveroo, Uber Eats, ...).

**Responsable de la publication :** Shanti Bobin

Ambassade de France en Espagne  
Service Économique Régional  
C/ Marqués de la Ensenada, 10  
28004 Madrid

**Rédigé par :** Jérôme Frouté, Alvaro Espino, Julien Morin,  
avec l'appui de Business France Agrotech Madrid

**Abonnement/désabonnement :** [espagne@dgtresor.gouv.fr](mailto:espagne@dgtresor.gouv.fr)

**Internet :** [www.tresor.economie.gouv.fr/](http://www.tresor.economie.gouv.fr/)

**Suivez-nous sur Twitter :** @FR\_Eco\_Iberica 



*Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Madrid*

*Clause de non-responsabilité :*

*Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées.*

*Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.*



### Annexe 1. Le Plan de déconfinement espagnol

L'état d'alerte déclenché le 14 mars a été prolongé jusqu'au 7 juin, à ce stade.

Pour autant, comme ses voisins européens, l'Espagne dessert l'étape du confinement. Toutefois, étant l'un des pays les plus touchés du monde par la pandémie, le plan de déconfinement espagnol est à la fois **graduel** (4 phases, de 0 à 3), **asymétrique** (par province), **coordonné** (ministère central de la Santé) et **adaptatif** (possibilité de revenir à une phase antérieure si la situation sanitaire se dégrade) :

- **Phase 0**, « préparatoire » (depuis le 4 mai) : ouverture des commerces sur rendez-vous préalable, ouverture des restaurants et des cafés uniquement pour vente de commandes à consommer à domicile (les commandes devant être passées à distance), promenades locales (1 km) et activité physique individuelle (dans les limites de la commune) autorisées en fonction de plages horaires par classe d'âge.
- **Phase 1**, « initiale » (depuis le 11 mai) : reprise partielle du commerce de détail avec mesures strictes de sécurité (horaires réservés aux personnes âgées de plus de 65 ans, limitation de la surface de vente à 400 m<sup>2</sup>), ouverture des hôtels et logements touristiques (hors parties communes), des terrasses des bars et restaurants (50% de remplissage maximum, distance de 2 m entre les tables ou groupes de tables et maximum 10 personnes/table) et des lieux de culte (30% de remplissage maximum). Les activités de chasse et de pêche de loisir peuvent également reprendre. Assouplissement de la mobilité, sans toutefois sortir de la province (équivalent du département).
- **Phase 2**, « intermédiaire » : réouverture des cinémas, théâtres (capacité d'un tiers), écoles dans les cas exceptionnels (préparation d'examen d'entrée à l'université notamment), grandes surfaces commerciales (avec fermeture des espaces communs et récréatifs). Possibilité pour les restaurants de rouvrir partiellement leurs salles (à 1/3 de la capacité maximale, si la séparation entre les clients d'une même table et entre les tables est garanti), mais la consommation au bar restera interdite. Passage à 50% de la capacité d'occupation des lieux de culte. Flexibilisation de la mobilité hors du périmètre provincial.
- **Phase 3**, « ouverte » : reprise plus large de l'activité et des lieux accueillant du public. Extension à 50% de la capacité maximale de remplissage des salles des restaurants, consommation debout au bar autorisée avec une séparation de 1,5 m entre les clients. Maintien de la distanciation sociale. Réouverture très limitée des bars et discothèques (1/3 de la capacité maximale). Télétravail au moins jusqu'à cette phase. Les plages redeviennent accessibles et les visites sont permises dans les établissements accueillant les personnes âgées.

Le passage d'une phase à une autre dépend de l'évolution de l'épidémie et de la capacité du système de santé à répondre à une nouvelle vague de contagions.

Le plan de déconfinement est prévu pour durer jusqu'à fin juin.

**Point de situation** du déconfinement des provinces espagnoles au 25 mai 2020 :

<https://www.lamoncloa.gob.es/covid-19/Paginas/mapa-fases-desescalada.aspx>

## Annexe 2. Tableau récapitulatif des mesures de soutien : Productions agricoles

<b>Mécanismes horizontaux</b> (pour certains similaires aux dispositifs français)	<b>Mesures UE</b>	<b>Autres mesures nationales</b>	<b>Mesures infranationales</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Prestation extraordinaire pour les indépendants</b> (équivalent du chômage partiel) pour cas de force majeure (interdiction réglementaire d'exercice ou baisse de 75% minimum de revenus sur une période donnée, en cohérence avec le rythme d'activité)</li> <li>- <b>Chômage partiel dans les entreprises</b> pour cas de force majeure (interdiction réglementaire d'exercice) ou motif économique, prolongé jusqu'au 30 juin</li> <li>- <b>Extension des prestations de chômage</b> à ceux qui n'ont pas pu commencer leur activité aux dates prévues et/ou qui ne disposaient pas d'une durée de cotisation suffisante</li> <li>- Possibilité de bénéficier du chômage partiel en cas de rupture de <b>période d'essai</b></li> <li>- Possibilité pour les indépendants et les professionnels en chômage partiel de <b>mobiliser leurs plans d'épargne retraite</b> pour compenser leurs revenus</li> <li>- <b>Garantie publique</b> via l'<i>Instituto de Crédito Oficial</i> (ICO) pour des prêts de trésorerie (garantie publique de 100 Md€, par tranches) : 80% de couverture pour les nouveaux prêts aux indépendants et TPE/PME (70% pour les renouvellements), et 60% pour les autres entreprises. Plafond théorique à 187 500 € pour la production agricole (aides <i>de minimis</i>), mais extensions exceptionnelles possibles</li> <li>- Assouplissement du calendrier de paiement des <b>impôts</b> pour les indépendants et TPE/PME (avec bonification et délai de carence de 3 mois)</li> <li>- Moratoire sur les <b>cotisations sociales</b> pour les travailleurs indépendants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assouplissement des règles européennes en matière de <b>temps maximal de conduite et de temps de repos des conducteurs routiers</b> (relevées temporairement aux seuils maximum)</li> <li>- Modification du <b>calendrier 2020</b> des aides PAC (dépôt de demande unique repoussé au 15 juin et premiers paiements le 16 octobre, entre autres)</li> <li>- <b>Exemption de certains critères d'éligibilité</b> pour les aides PAC pour cause de force majeure (ex : critère de rendement des élevages ovins-caprins)</li> <li>- Possibilité de <b>pâturage sur les surfaces d'intérêt écologiques</b> (preuve à fournir du « cas de force majeure »)</li> <li>- <b>Précision des modalités de stockage privé</b> (lait écrémé en poudre, beurre, fromage, viande bovine et viande ovine-caprine)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement du <b>recrutement de main d'œuvre agricole</b> : possibilité de cumul de la rémunération agricole avec les allocations chômage et/ou toute autre prestation sociale (hors chômage partiel ou prestation extraordinaire liés au Covid-19), extension des permis de travail des travailleurs étrangers et possibilité de travailler pour les migrants en situation légale de résidence à partir de 18 ans (contre 21 ans avant)</li> <li>- Simplification du « <b>régime de sécurité sociale des travailleurs agricoles à leur propre compte</b> » (SETA) avec suppression du seuil minimal de 50% des revenus issus de l'activité agricole, et <b>réduction des cotisations de sécurité sociale sur la durée d'inactivité de 2020</b> pour certains profils (-19,11%, à partir de 55 jours travaillés en 2019)</li> <li>- <b>Baisse d'impôts sur le revenu des agriculteurs indépendants</b> (baisse des coefficients de rentabilité retenus par culture et par région + retour possible à la méthode « d'estimation objective » sans délai de carence), <b>adaptation du calendrier de paiements</b> (réduction de mensualités durant l'état d'alerte) et possibilité de <b>subordonner le paiement de dette fiscale</b> à l'obtention d'un prêt avec garantie publique</li> <li>- <b>Aide directe</b> d'État aux éleveurs ovins et caprins (10 M€)</li> <li>- <b>Modification de la loi sur la chaîne alimentaire</b>, avec l'adoption de mesures urgentes visant notamment à garantir un prix d'achat au producteur strictement supérieur aux coûts de productions, et établi par contrat écrit au moment de la vente</li> <li>- Délai supplémentaire d'1 an pour le remboursement des crédits alloués aux exploitations agricoles impactées par la <b>sécheresse</b> de 2017 (10.000 exploitations éligibles)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Complément de l'aide directe</b> pour les ovins-caprins (1,2 M€ en Navarre, 1M€ en Castille-la-Manche, 0,2 M€ aux Baléares)</li> <li>- <b>Aides directes à la filière laitière</b> pour les retraits de production, la revalorisation du prix d'achat aux producteurs et le soutien des industries qui absorbent les surstocks (350.000 €) (Baléares)</li> <li>- <b>Stockage privé régional</b> : 10 M€ débloqués dès fin avril, toutes productions et toutes méthodes (Pays Basque)</li> <li>- Mise à disposition des <b>cars scolaires</b> pour le transport des travailleurs agricoles (Andalousie, Catalogne)</li> <li>- Mise en place et/ou déploiement des <b>plateformes de recrutement</b></li> <li>- <b>Campagnes de promotion</b> pour inciter à la consommation de produits agricoles locaux (Baléares, Galice, Castille-et-León)</li> <li>- <b>Rachats des surstocks aux petits producteurs</b> et dons aux associations caritatives, pour partie sur fonds européens (Baléares, Catalogne)</li> <li>- <b>Participation des instituts techniques régionaux</b> : dons de plans, prêts d'infrastructures de congélation (Madrid, Castille-et-León)</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suspension des <b>cotisations patronales</b> pour les entreprises de moins de 50 salariés et réduction de - 75% au-delà</li> <li>- Remboursement des montants versés à l'<b>ICEX</b> (équivalent de Business France) pour l'organisation de salons et la <b>promotion internationale</b></li> <li>- Garanties pour les <b>PME exportatrices</b> via la CESCE (équivalent BPI France Crédit Export) (2 Md€)</li> <li>- Assouplissement des délais de paiement des <b>prestations réalisées par des entités publiques</b> (Secrétariat général de l'Industrie et des PME, Communautés autonomes, etc.)</li> <li>- Adaptation (sans pénalité) des <b>contrats de gaz et d'électricité</b> aux volumes de consommation actuels, et possibilité de reporter les paiements de 6 mois</li> <li>- Possibilité de <b>report des loyers des locaux commerciaux</b> : automatique pour ceux appartenant aux grands propriétaires immobiliers ou aux entreprises publiques (dans la limite de 4 mois, avec ensuite 2 ans pour régulariser sans pénalité) ou sur accord réciproque pour les autres typologies de propriétaires</li> <li>- Extension de <b>validité du contrôle technique</b> (machines agricoles et véhicules particuliers)</li> <li>- Ouverture exceptionnelle de <b>logements touristiques</b> (liste limitative) dans les zones de production pour accueillir les travailleurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assouplissement des <b>Programmes opérationnels des organisations de producteurs de fruits et légumes</b> (OPFH) : éligibilité des coûts de gestion de crise et leviers pour baisser la production (en cours de négociation)</li> <li>- <b>Plan de soutien viticole</b>, à partir d'une adaptation du Programme national d'appui à la filière vitivinicole (PAVSE, 85 M€ sur 2020-2021) : distillation de crise (2 Mhl), stockage privé (2 Mhl), récolte en vert et mesure de marché (en cours de négociation)</li> <li>- <b>Mesures de marché</b> (autorégulation pour la pomme de terre destinée à la transformation, le lait et les plantes vivantes et fleurs)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assouplissement du régime d'autorisation et de certification pour le <b>transport d'animaux</b> : temps maximal pour chaque espèce et extension de validité des documents</li> <li>- Possibilité de demander une <b>baisse de puissance électrique</b> hors période d'arrosage</li> <li>- Prolongation des délais de souscriptions aux <b>assurances agricoles</b> (hors gel)</li> <li>- Flexibilisation des <b>conditions d'utilisation des fonds des coopératives</b> de producteurs (« fonds d'éducation et de promotion ») afin de permettre leur allocation au financement des mesures sanitaires (et autres dépenses associées)</li> <li>- Autorisation de chasse (malgré le confinement) pour le <b>contrôle des populations</b> et la réduction des dommages aux cultures</li> <li>- Assouplissement des règles en matière d'<b>immatriculation</b> des machines agricoles</li> <li>- Plan de relance des <b>exportations agroalimentaires</b> S2-2020 et S1 2021 (ICEX)</li> <li>- <b>Campagnes de promotion</b> : sensibilisation au rôle des acteurs de la chaîne alimentaire pour la consommation de produits frais et de saison et cuisine maison, incitation à la consommation de produits nationaux et des filières en souffrance et relance des exportations (3 M€ prévus pour la campagne de mi-mai du Ministère de l'Agriculture)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Délais supplémentaires pour le paiement des cotisations aux <b>labels régionaux</b> (Madrid)</li> <li>- Aide aux <b>élevages extensifs</b> (40M€) et prorogation d'un an de l'aide aux <b>élevages bio</b> (30 M€) (Andalousie)</li> <li>- Assouplissement des critères de certaines <b>IGP</b> (Galice)</li> <li>- Subventions des <b>arrachages de fruitiers</b> pour équilibrer le marché (Estrémadure, Catalogne)</li> <li>- <b>Priorité aux jeunes agriculteurs</b> dans l'accélération du recouvrement des aides communautaires pour éviter toute perte de dynamique du renouvellement démographique (Andalousie)</li> <li>- Aide aux les entreprises de la <b>filiale forêt-bois</b> (4M €), notamment pour accompagner le retour à l'emploi des personnes en chômage partiel (Castille-et-León)</li> <li>- Décalage de 6 mois des nouvelles modalités de <b>contrôle du transport de produits agricoles et forestiers</b> (Andalousie)</li> <li>- <b>Plan de refinancement de la dette</b> des professionnels agricoles et de la pêche (90 M€) : prêts garantis par l'administration andalouse, et prise en charge intégrale des frais et intérêts pendant 24 mois (Andalousie)</li> <li>- Aide directe (2,4 M€) aux <b>producteurs de fleurs coupées et plantes vivantes</b> (Valence)</li> </ul>
--	--	---	---

### Annexe 3. Tableau récapitulatif des mesures de soutien : Pêche et aquaculture

<b>Mécanismes horizontaux</b> (pour certains similaires aux dispositifs français)	<b>Mesures UE</b>	<b>Autres mesures nationales</b>	<b>Mesures infranationales</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Prestation extraordinaire pour les indépendants</b> (équivalent du chômage partiel) pour cas de force majeure (interdiction réglementaire d'exercice ou baisse de 75% minimum de revenus sur une période donnée, en cohérence avec le rythme d'activité)</li> <li>- <b>Chômage partiel dans les entreprises</b> pour cas de force majeure (interdiction réglementaire d'exercice) ou motif économique, prolongé jusqu'au 30 juin</li> <li>- <b>Extension des prestations de chômage</b> à ceux qui n'ont pas pu commencer leur activité aux dates prévues et/ou qui ne disposaient pas d'une durée de cotisation suffisante</li> <li>- Possibilité de bénéficier du chômage partiel en cas de rupture de <b>période d'essai</b></li> <li>- Possibilité pour les indépendants et les professionnels en chômage partiel de <b>mobiliser leurs plans d'épargne retraite</b> pour compenser leurs revenus</li> <li>- <b>Garantie publique</b> via l'<i>Instituto de Crédito Oficial</i> (ICO) pour des prêts de trésorerie (garantie publique de 100 Md€, par tranches) : 80% de couverture pour les nouveaux prêts aux indépendants et TPE/PME (70% pour les renouvellements), et 60% pour les autres entreprises. Plafond théorique à 187 500 € pour la production agricole (aides <i>de minimis</i>), mais extensions exceptionnelles possibles</li> <li>- Assouplissement du calendrier de paiement des <b>impôts</b> pour les indépendants et TPE/PME (avec bonification et délai de carence de 3 mois)</li> <li>- Moratoire sur les <b>cotisations sociales</b> pour les travailleurs indépendants</li> <li>- Suspension des <b>cotisations patronales</b> pour les entreprises de moins de 50 salariés et réduction de -75% au-delà)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Assouplissement du FEAMP</b> : autorisation de mise en place <b>d'aides directes</b> aux armateurs, équipages, pêcheurs à pieds et conchyliculteurs qui ont temporairement stoppé leur activité ; <b>aide compensatoire</b> à la <b>filière aquicole</b> ; réintroduction des <b>aides au stockage</b> pour le OP pêche et l'aquaculture, <b>dégrèvement de taxes aux OP</b> pour le financement de l'adaptation du plan de commercialisation.</li> <li>- Fixation des <b>tarifs pour le stockage privé</b>.</li> <li>- <b>Accord UE-Mauritanie</b> permettant aux bateaux espagnols de continuer leur activité dans les eaux mauritaniennes</li> <li>- Assouplissement des règles européennes en matière de <b>temps maximal de conduite et de temps de repos des conducteurs routiers</b> (relevées temporairement aux seuils maximum)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Suspension du décompte du temps d'amarrage ou d'ancrage des embarcations dans les eaux portuaires</b> lorsque l'arrêt d'activité est lié au Covid-19.</li> <li>- Assouplissement des <b>règles en matière de rythme de capture</b> (pour optimiser l'atteinte des quotas), des obligations de <b>débarquements</b> et des modalités d'<b>échanges de quotas</b> avec les partenaires européens (<i>Orden Omnibus</i>)</li> <li>- Levée des <b>limites de capture de maquereaux</b> jusqu'à fin septembre pour les bateaux de Cantabrie et du Nord-Ouest ayant un port d'attache en Cantabrie</li> <li>- <b>Levée des dates butoirs</b> pour les procédures auprès de l'Institut social de la Marine (sécurité sociale du secteur) et <b>extension de validité des documents</b></li> <li>- <b>Nouvelle répartition des quotas</b> par type d'embarcation pour optimiser la <b>pêche au thon obèse dans l'Atlantique</b></li> <li>- Levée des restrictions de déplacement sur le territoire national et pour la traversée des frontières, afin de faciliter la <b>relève des équipages des navires de pêche et de marchandises</b></li> <li>- Autorisation des <b>baisses/exonérations de redevances portuaires</b> par les ports d'État (sous conditions de preuve de perte d'activité)</li> <li>- Possibilité de <b>baisse du niveau minimum d'activité</b> (donc de sorties en mer) permettant l'obtention du certificat d'habilitation.</li> <li>- Renouvellement et adaptation des <b>licences de pêche des bateaux dans les eaux étrangères</b> (Maroc, Mauritanie et Guinée Bissau) pour les adapter aux restrictions locales, et possibilité de présenter des documents scannés</li> <li>- Assistance pour le <b>rapatriement des équipages de bateaux</b> lorsque le pays interdit la pêche étrangère (Sénégal)</li> <li>- Maintien d'activité de gestion et de surveillance des <b>réserves marines</b> (mais abaissement du taux minimal de présence)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Avancée</b> de 15 j de la période d'arrêt biologique de pêche des tellines (Andalousie)</li> <li>- Financement et réalisation des <b>tests des équipages</b> (Pays-Basque, Galice)</li> <li>- Exonération de <b>redevances portuaires</b> (Galice)</li> <li>- <b>Aides</b> (2,5 M€) aux entreprises de la pêche reconverties dans la <b>production de matériel sanitaire</b> (Galice)</li> <li>- Coordination de <b>plateformes de vente en ligne</b> (Baléares)</li> <li>- <b>Campagnes de promotion</b> pour inciter à la consommation de produits de la mer (Galice)</li> <li>- Renforcement (+19%) des aides aux <b>confréries de pêcheurs catalans</b> (Catalogne)</li> <li>- <b>Rachats des surstocks aux petits producteurs</b> et dons aux associations caritatives, pour partie</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remboursement des montants versés à l'<b>ICEX</b> (équivalent de Business France) pour l'organisation de salons et la <b>promotion internationale</b></li> <li>- Garanties pour les <b>PME exportatrices</b> via la CESCE (équivalent BPI France Crédit Export) (2 Md€)</li> <li>- Assouplissement des délais de paiement des <b>prestations réalisées par des entités publiques</b> (Secrétariat général de l'Industrie et des PME, Communautés autonomes, etc.)</li> <li>- Adaptation (sans pénalité) des <b>contrats de gaz et d'électricité</b> aux volumes de consommation actuels, et possibilité de reporter les paiements de 6 mois</li> <li>- Possibilité de <b>report des loyers des locaux commerciaux</b> : automatique pour ceux appartenant aux grands propriétaires immobiliers ou aux entreprises publiques (dans la limite de 4 mois, avec ensuite 2 ans pour régulariser sans pénalité) ou sur accord réciproque pour les autres typologies de propriétaires</li> <li>- Extension de <b>validité du contrôle technique</b> (machines agricoles et véhicules particuliers)</li> <li>- Ouverture exceptionnelle de <b>logements touristiques</b> (liste limitative) dans les zones de production pour accueillir les travailleurs</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Modification de la loi sur la chaîne alimentaire</b>, avec l'adoption de mesures urgentes visant notamment à garantir un prix d'achat au producteur strictement supérieur aux coûts de productions, et établi par contrat écrit au moment de la vente</li> <li>- Flexibilisation des <b>conditions d'utilisation des fonds des coopératives</b> (« fonds d'éducation et de promotion ») afin de permettre leur allocation au financement des mesures sanitaires (et autres dépenses associées)</li> <li>- Plan de relance des <b>exportations agroalimentaires</b> S2-2020 et S1 2021 (ICEX)</li> <li>- <b>Campagnes de promotion</b> : sensibilisation au rôle des acteurs de la chaîne alimentaire, consommation de produits frais et de saison et cuisine maison, incitation à la consommation de produits nationaux et des filières en souffrance et relance des exportations (3 M€ prévus pour la campagne de mi-mai du Ministère de l'Agriculture, dont 900.000€ dédiés à la pêche)</li> </ul>	<p>sur fonds européens (Baléares, Catalogne)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Stockage privé régional</b> : 10 M€ débloqués dès fin avril, toutes productions et toutes méthodes (Pays Basque)</li> <li>- <b>Plan de refinancement de la dette</b> des professionnels agricoles et de la pêche (90 M€) : prêts garantis par l'administration andalouse, et prise en charge intégrale des frais et intérêts pendant 24 mois (Andalousie)</li> </ul>
---	--	--	---

## Annexe 4. Tableau récapitulatif des mesures de soutien : Approvisionnement alimentaire

<b>Mécanismes horizontaux</b> (pour certains similaires aux dispositifs français)	<b>Mesures UE</b>	<b>Autres mesures nationales</b>	<b>Mesures infranationales</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Prestation extraordinaire pour les indépendants</b> (équivalent du chômage partiel) pour cas de force majeure (interdiction réglementaire d'exercice ou baisse de 75% minimum de revenus sur une période donnée, en cohérence avec le rythme d'activité)</li> <li>- <b>Chômage partiel dans les entreprises</b> pour cas de force majeure (interdiction réglementaire d'exercice) ou motif économique, prolongé jusqu'au 30 juin</li> <li>- <b>Extension des prestations de chômage</b> à ceux qui n'ont pas pu commencer leur activité aux dates prévues et/ou qui ne disposaient pas d'une durée de cotisation suffisante</li> <li>- Possibilité de bénéficier du chômage partiel en cas de rupture de <b>période d'essai</b></li> <li>- Possibilité pour les indépendants et les professionnels en chômage partiel de <b>mobiliser leurs plans d'épargne retraite</b> pour compenser leurs revenus</li> <li>- <b>Garantie publique</b> via l'<i>Instituto de Crédito Oficial</i> (ICO) pour des prêts de trésorerie (garantie publique de 100 Md€, par tranches) : 80% de couverture pour les nouveaux prêts aux indépendants et TPE/PME (70% pour les renouvellements), et 60% pour les autres entreprises. Plafond théorique à 187 500 € pour la production agricole (aides <i>de minimis</i>), mais extensions exceptionnelles possibles</li> <li>- Assouplissement du calendrier de paiement des <b>impôts</b> pour les indépendants et TPE/PME (avec bonification et délai de carence de 3 mois)</li> <li>- Moratoire sur les <b>cotisations sociales</b> pour les travailleurs indépendants</li> <li>- Suspension des <b>cotisations patronales</b> pour les entreprises de moins de 50 salariés et réduction de -75% au-delà)</li> <li>- Remboursement des montants versés à l'<b>ICEX</b> (équivalent de Business France) pour l'organisation de salons et la <b>promotion internationale</b></li> <li>- Garanties pour les <b>PME exportatrices</b> via la CESCE (équivalent BPI France Crédit Export) (2 Md€)</li> <li>- Assouplissement des délais de paiement des <b>prestations réalisées par des entités publiques</b> (Secrétariat général de l'Industrie et des PME, Communautés autonomes, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assouplissement des règles européennes en matière de <b>temps maximal de conduite et de temps de repos des conducteurs routiers</b> (relevées temporairement aux seuils maximum)</li> <li>- <b>Précision des modalités de stockage privé</b> (lait écrémé en poudre, beurre, fromage, viande bovine et viande ovine-caprine)</li> <li>- <b>Mesures de marché</b> (autorégulation pour la pomme de terre destinée à la transformation, le lait et les plantes vivantes et fleurs)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Réouverture progressive de la restauration hors domicile</b> dès les premières phases de déconfinement (d'abord 50% des terrasses, puis progressivité : intérieur, puis hausse des pourcentages de capacité max)</li> <li>- Généralisation de la <b>réouverture de marchés de plein air</b> (sur décision du maire, et dans le respect des préconisations sanitaires)</li> <li>- Aide d'État aux entreprises qui se lancent dans la <b>fabrication d'alcool sanitaire et/ou d'équipements de protection individuels</b> (2,5 M€, 100.000/entreprise max)</li> <li>- <b>Vif encouragement du Gouvernement</b> à la grande distribution pour qu'elle privilégie les produits nationaux</li> <li>- <b>Campagnes de promotion</b> : sensibilisation au rôle des acteurs de la chaîne alimentaire consommation de produits frais et de saison et cuisine maison, incitation à la consommation de produits nationaux et des filières en souffrance et relance des exportations (3 M€ prévus pour la campagne de mi-mai du Ministère de l'Agriculture)</li> <li>- Plan de relance des <b>exportations agroalimentaires</b> S2-2020 et S1 2021 (ICEX)</li> <li>- <b>Modification de la loi sur la chaîne alimentaire</b>, avec l'adoption de mesures urgentes visant notamment à garantir un prix d'achat au producteur strictement supérieur aux coûts de productions, et établi par contrat écrit au moment de la vente</li> <li>- Assouplissement du régime d'autorisation et de certification pour le <b>transport d'animaux</b> : temps</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Soutien aux investissements</b> des entreprises agroalimentaires : 65 M€ (50% FEADER, 30% région et 20% État), jusqu'à 3 M€/entreprise en fonction de la taille du projet (Castille-et-León)</li> <li>- <b>Soutien aux investissements</b> des PME agroalimentaire (31 M€, financement triple : Feader, PDR, régions) (Andalousie)</li> <li>- <b>Délai supplémentaire pour réaliser les investissements</b> subventionnés (fonds pour les investissements dans la transformation, la commercialisation ou le développement de produits agricoles, et la promotion de la qualité agroalimentaire) : jusqu'au 31 août (Castille-la-Manche)</li> <li>- <b>Accord de l'Administration avec la grande distribution</b> (Lidl, Carrefour, El Corte Inglés, etc.) dans lequel cette dernière s'engage à s'approvisionner</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation (sans pénalité) des <b>contrats de gaz et d'électricité</b> aux volumes de consommation actuels, et possibilité de reporter les paiements de 6 mois.</li> <li>- Possibilité de <b>report des loyers des locaux commerciaux</b> : automatique pour ceux appartenant aux grands propriétaires immobiliers ou aux entreprises publiques (dans la limite de 4 mois, avec ensuite 2 ans pour régulariser sans pénalité) ou sur accord réciproque pour les autres typologies de propriétaire</li> <li>- Extension de <b>validité du contrôle technique</b> (machines agricoles et véhicules particuliers)</li> <li>- Ouverture exceptionnelle de <b>logements touristiques</b> (liste limitative) dans les zones de production pour accueillir les travailleurs</li> </ul>		<p>maximal pour chaque espèce et extension de validité des documents</p>	<p>préférentiellement auprès de producteurs locaux (Galice)</p>
--	--	--	---